

Volet B**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

18305963

Déposé
19-02-2018

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/02/2018 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0632836314**Dénomination :** (en entier) : **BL CAPITAL**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée**Siège :** Place du Petit Sablon 2 bte 2
(adresse complète) 1000 Bruxelles**Objet(s) de l'acte :** CAPITAL, ACTIONS, STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES MODIFICATIONS), OBJET

Il résulte d'un procès verbal dressé par Maître Olivier DUBUISSON, Notaire associé de résidence à Ixelles, le 6 février 2018, en cours d'enregistrement à Bruxelles 5 que l'assemblée générale extraordinaire de la SPRL "BL CAPITAL" à 1000 Bruxelles, Place du Petit Sablon, 2 boîte 2 a pris les résolutions suivantes à l'unanimité :

Première résolution**A. Augmentation de capital**

L'assemblée décide d'augmenter le capital, à concurrence de quatre-vingt-un mille quatre cents euros (€ 81.400,00) pour le porter de dix-huit mille six cents euros (€ 18.600,00) à cent mille euros (€ 100.000,00) par incorporation au capital d'une somme de quatre-vingt-un mille quatre cents euros (€ 81.400,00) sans création de parts sociales nouvelles, par incorporation au capital d'une somme de quatre-vingt-un mille quatre cents euros (€ 81.400,00) prélevée sur les bénéfices reportés de la société, telles qu'elles figurent dans la situation active et passive arrêtée au 31 décembre 2017 (situation non clôturée) approuvée par la présente assemblée.

B. Constatation de la réalisation effective de l'augmentation de capital

Les membres de l'assemblée requièrent le notaire soussigné d'acter que l'augmentation de capital est réalisée et que le capital est ainsi effectivement porté à cent mille euros (€ 100.000,00)

C. Modification de l'article 5 des statuts relatif au capital social

En conséquence, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts, relatif au capital social comme suit:

Le capital social est fixé à la somme de cent mille euros (€ 100.000,00) divisé en cent (100) parts sociales, sans mention de valeur nominale représentant chacune un/centième (1/100ième) de l'avoir social.

Deuxième résolution**A. Rapport**

A l'unanimité, l'assemblée dispense le président de donner lecture du rapport du rapport du gérant exposant la justification détaillée de la modification proposée à l'objet social et de l'état y annexé, tous les associés reconnaissant en avoir pris connaissance

Le rapport du gérant demeure ci-annexé.

B. Modification de l'objet social

L'assemblée décide d'élargir l'objet social et d'insérer dans l'article 3 des statuts le texte suivant :

- La prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières; le contrôle de leur gestion ou la participation à celle ci par la prise de tous mandats au sein desdites sociétés ou entreprises;

- La gestion de patrimoine immobilier, l'achat, la vente de tous biens ou droits immobiliers, investir, assurer, coordonner la réalisation de projets immobiliers, ériger, rénover, aménager, prendre ou donner des immeubles en location, faire tous travaux en vue de les rendre rentables, lotir des terrains, créer la voirie nécessaire, prendre ou donner des droits de nue-propriété, d'usufruit, d'emphytéose ou de superficie, se porter caution ou donner des garanties.

L'article 3 des statuts sera dorénavant rédigé comme suit :

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature.

La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers ou en participation avec ceux-ci:

- La fourniture de tous avis, conseils, formations et assistance sous quelque forme que ce soit à tous tiers, personnes physiques ou morales, dans tous les domaines et notamment, sans que cette liste soit exhaustive, en matière de stratégie, d'organisation, de management, de gestion de ressources humaines (en ce compris le coaching individuel ou de groupes), d'administration, de gestion, de communication, de marketing, de finances, d'informatique et de développement commercial ou encore en matière de vente et d'achat d'entreprises.

- La prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières; le contrôle de leur gestion ou la participation à celle-ci par la prise de tous mandats au sein desdites sociétés ou entreprises; l'achat, l'administration, la vente de toutes valeurs mobilières et immobilières, de tous droits sociaux et d'une manière plus générale toutes opérations de gestion du portefeuille ainsi constitué ;

- La gestion de patrimoine immobilier, l'achat, la vente de tous biens ou droits immobiliers, investir, assurer, coordonner la réalisation de projets immobiliers, ériger, rénover, aménager, prendre ou donner des immeubles en location, faire tous travaux en vue de les rendre rentables, lotir des terrains, créer la voirie nécessaire, prendre ou donner des droits de nue-propriété, d'usufruit, d'emphytéose ou de superficie, se porter caution ou donner des garanties.

La société pourra louer ou sous louer, acquérir des droits réels ou la pleine propriété de tout immeuble dans le but soit d'y établir son siège social, un siège d'exploitation ou d'y loger ses dirigeants et les membres de leur famille à titre de résidence principale.

La société peut, d'une façon générale, accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière dans toutes affaires, entreprises associations ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

La société peut accepter et exercer un mandat d'administrateur, de gérant ou de liquidateur dans toutes sociétés, quel que soit son objet social.

La société pourra exercer toutes activités d'intermédiaire commercial dans les domaines ci-dessus énumérés et dans tous secteurs dont l'activité n'est pas réglementée à ce jour.

La société a également pour objet l'achat, la vente, la location, le leasing, la promotion et la rénovation de tous biens immobiliers.

La société peut constituer hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux ou se porter caution.

Elle peut prêter à toutes sociétés et/ou personnes physiques et se porter caution pour elles, même hypothécairement.

La gérance a compétence pour interpréter l'objet social.

Troisième résolution

Désignation d'un représentant permanent

L'assemblée désigne Monsieur BOURGEOIS-LEGRAIN Nicolas, domicilié à 1050 Bruxelles, Avenue Louise 304 boîte 6.3 déclarant être propriétaire de nonante-neuf (99) parts sociales; , en qualité de représentant permanent de la présente société «BL CAPITAL» pour tous les mandats que celle-ci exercera au sein d'autres sociétés.

Quatrième résolution

Pouvoirs

L'assemblée confère tous pouvoirs :

- au gérant pour l'exécution des décisions qui précèdent
- au Notaire pour l'adoption du texte coordonné des statuts.

Tous pouvoirs, avec faculté de subdéléguer, sont conférés à l'asbl PARTENA, à 1000 Bruxelles boulevard Anspach 1, afin d'assurer la modification de l'inscription de la société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME, délivré avant enregistrement uniquement pour le dépôt au greffe et la publication à l'annexe du Moniteur Belge

Le notaire associé, Olivier DUBUISSON

NOTAIRE

Déposé en même temps : expédition de l'acte et statuts coordonnés